



DART CONTAINER CORPORATION

www.dartcontainer.com

500 Hogsback Road • Mason, Michigan 48854 • (800) 248-5960

Le 19 avril 2021

M. Francis Scarpaleggia, député fédéral
Président, Comité permanent de l'environnement et du développement durable
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0W6

Courriel : ENVI@parl.gc.ca

Objet : Étude sur l'interdiction des plastiques à usage unique du Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Monsieur,

Au nom de Dart Container (Dart), je suis heureuse d'avoir l'occasion de présenter un témoignage écrit au Comité permanent de l'environnement et du développement durable dans le cadre de l'étude sur l'interdiction des plastiques à usage unique.

Le 10 octobre 2020, la *Gazette du Canada* publiait un décret d'inscription des « articles manufacturés en plastique » à l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) (LCPE). De plus, Environnement et Changement climatique Canada publiait le jour même un document de consultation appelé *Une approche proposée de gestion intégrée des produits en plastique visant à réduire les déchets et à prévenir la pollution*. Ce document de consultation dresse la liste des six articles en plastique à usage unique que le gouvernement a ciblés aux fins d'interdiction. Cette liste comprend les articles suivants :

- sacs en plastique offerts aux caisses;
- bâtonnets à mélanger;
- porte-canettes;
- ustensiles;
- pailles;
- récipients pour aliments, fabriqués à partir de plastiques problématiques.

Dart s'oppose respectueusement, mais fermement à la classification des articles en plastique comme substances toxiques en vertu de l'annexe 1 de la LCPE et à l'interdiction des articles en plastique à usage unique.

Contexte

Dart est un chef de file mondial dans la fabrication de contenants sanitaires à usage individuel pour les services alimentaires. Nous offrons des produits faits de papier, de contenu recyclé, de résine biodégradable ainsi que de plusieurs résines plastiques, notamment du polyéthylène téréphtalate (PET), du polypropylène (PP), du polystyrène (PS) et de la mousse de polystyrène ou du polystyrène expansé (PSE). Notre siège social est situé au Michigan et nous exerçons nos activités partout aux États-Unis, ainsi qu'au Mexique, au Canada et au Royaume-Uni.

Nous sommes présents au Canada grâce à notre usine de fabrication située à Toronto, à notre centre de distribution à Mississauga ainsi qu'à notre force de vente à l'échelle du pays. C'est avec fierté que nous employons plus de 346 vaillants Canadiens, syndiqués ou non.

En tant que fabricant qui assume sa responsabilité à l'égard des répercussions environnementales de ses produits, Dart met fortement l'accent sur le développement durable. Voici les trois principaux domaines dans lesquels nous sommes un chef de file :

- Inspiration;
- Innovation;
- Investissement.

Nous inspirons nos clients, nos employés et l'industrie à faire partie de la solution et à se joindre à nous pour favoriser des changements environnementaux mesurables. Nous nous efforçons de réduire l'empreinte environnementale de notre entreprise en innovant pour créer des procédés, des programmes et des produits nouveaux ou améliorés grâce à une conception soignée et à un souci de durabilité. Enfin, nous investissons dans des solutions concrètes afin de résoudre les problèmes environnementaux à la maison, lors des déplacements et dans le monde entier. Notre plus récent investissement a permis d'octroyer des subventions se chiffrant à des centaines de milliers de dollars à des municipalités aux États-Unis et au Canada. Cet argent a servi à l'achat et à l'installation de produits brevetés de traitement des eaux pluviales Ultra-Drain Guard d'UltraTech, qui empêchent les débris, les huiles et les sédiments de pénétrer dans les cours d'eau par les égouts pluviaux.

Au sujet de l'innovation, en 1990, Dart a été la première entreprise à recycler les emballages postconsommation faits de PSE et de mousse de PSE moulée pour les services alimentaires. Trente ans plus tard, nous sommes toujours un chef de file dans ce domaine grâce à nos installations de recyclage et points de collecte du PSE. Le PSE peut être recyclé au Canada. Dart est également membre fondateur de la « Foam Recycling Coalition » (FRC) sous l'égide du Foodservice Packaging Institute (FPI). La FRC ne ménage aucun effort pour recycler davantage

Dart établit la norme d'excellence de l'industrie en fournissant de manière sûre et efficace des solutions d'emballage pour aliments et boissons de haute qualité et un service exceptionnellement fiable à chacun de ses clients.

de gobelets et de contenants en PSE en octroyant des subventions aux collectivités et aux installations de recyclage qui souhaitent ajouter un programme de recyclage du PSE ou élargir sa portée.

De plus, de nouvelles technologies ont vu le jour pour le recyclage du PSE et d'autres plastiques. Les technologies de recyclage de pointe permettent à la matière de revenir à la phase du monomère. Ce procédé permet ensuite d'utiliser indéfiniment les plastiques vierges monomères. Tous les plastiques ainsi obtenus, incluant le PSE, favorisent une économie circulaire.

Principales préoccupations de nos associations professionnelles concernant les mesures proposées par le gouvernement fédéral

Dart est un membre actif de diverses associations professionnelles. Nous sommes un membre fondateur de la Coalition canadienne des fabricants de plastique (la Coalition) sous l'égide du FPI, ainsi qu'un membre de la division des plastiques de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC). Chacune de ces entités a présenté un témoignage qui offre de précieux renseignements au sujet des préoccupations de l'industrie concernant les mesures gouvernementales proposées, qui consistent à étiqueter les articles en plastique comme des substances toxiques, et à interdire les plastiques. Dart valide leurs principales préoccupations, qui sont les suivantes :

- L'absence de données scientifiques venant appuyer la classification gouvernementale en matière de toxicité des plastiques.
- Le gouvernement outrepassé son autorité en retirant aux provinces la compétence, qui leur est conférée par la Constitution, de gérer leurs propres déchets et ressources.
- L'approche du gouvernement compromet l'établissement d'une économie circulaire pour les plastiques.
- Les conséquences imprévues des interdictions sur les Canadiens et leur qualité de vie.

Plutôt que de reprendre ces arguments, le témoignage de Dart ajoute des précisions et met l'accent sur les répercussions au niveau microéconomique des mesures gouvernementales proposées.

Les interdictions et la classification de la LCPE ont des répercussions sur l'emploi

Parmi les produits fabriqués par Dart, on retrouve trois des six articles visés par les interdictions. Ces trois articles sont le PSE, le plastique noir et les ustensiles en plastique : tous les trois ont obtenu la mention générale et trompeuse de « plastiques problématiques ». À notre usine de Toronto, 120 de nos employés se consacrent à la fabrication du PSE. Interdire le PSE rendrait leurs emplois désuets. Les interdictions mettraient en péril une tranche supplémentaire de 10 % à 20 % de notre main-d'œuvre de Toronto. Les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) pourront bien sûr affirmer que les emplois « verts » remplaceront ces emplois, mais ce n'est que pure spéculation de leur part. Outre

Dart établit la norme d'excellence de l'industrie en fournissant de manière sûre et efficace des solutions d'emballage pour aliments et boissons de haute qualité et un service exceptionnellement fiable à chacun de ses clients.

l'absence de garantie que les emplois « verts » se matérialiseront, il n'y a aucune garantie que la valeur marchande de ces emplois sera la même sur le plan des salaires, des occasions de perfectionnement, etc. De plus, le PSE que nous fabriquons à Toronto est destiné à la fois au marché canadien et au marché étranger. Le gouvernement a déclaré que les restrictions mises en place ne permettront sans doute pas la fabrication, l'importation ou l'exportation de ces articles. Par conséquent, les emplois qui ne pourront plus être exercés au Canada seront déplacés vers nos usines de fabrication aux États-Unis ou au Mexique. Dart n'envisage pas de délocaliser ces emplois; c'est le gouvernement canadien qui nous obligerait à prendre de telles mesures.

Le témoignage de l'ACIC souligne qu'il y a 1 900 entreprises de plastique au Canada. Dart est l'une de ces 1 900 entreprises qui contribuent à ce que 93 000 personnes occupent un poste dans ce secteur. Nous ne voyons pas d'un bon œil quelque perte d'emploi que ce soit. Dans le cadre de son évaluation des répercussions économiques globales, le gouvernement doit s'assurer d'évaluer non seulement les pertes d'emploi directes, mais aussi indirectes. Des études révèlent que pour chaque emploi direct perdu dans le secteur des plastiques, deux emplois indirects risquent d'être perdus. Les fournisseurs, les entreprises de transport, ainsi que les restaurants et cafés locaux que nos employés fréquentent, seront également touchés par une diminution de leur chiffre d'affaires. Selon les données de Statistique Canada, l'ACIC estime que la désignation des plastiques à usage unique à interdire pourrait s'appliquer à environ un quart des expéditions de produits en plastique du Canada (d'une valeur de 5,5 à 7,5 milliards de dollars), ce qui représente 13 000 à 20 000 emplois directs au Canada. Les emplois indirects varient de 26 000 à 40 000. En d'autres termes, les mesures du gouvernement libéral pourraient mettre des milliers de citoyens au chômage.

Répercussions globales des mesures proposées par le gouvernement

Dart offre sur le marché canadien des articles sanitaires de table pour les services alimentaires, dont les restaurants familiaux, les hôtels, les hôpitaux, les écoles, les installations sportives, les organismes de bienfaisance, les cafés et les supermarchés. L'interdiction des plastiques à usage unique, ne serait-ce que les six premiers articles figurant sur la liste, aura des répercussions négatives. Tout d'abord, notre gouvernement choisit les produits qui resteront et ceux qui seront éliminés sans tenir compte de leur cycle de vie. Le gouvernement allègue son intention de débarrasser les océans des matières plastiques, même s'il se classe au 187^e rang sur les 192 pays qui contribuent au rejet de plastique dans les océans (étude de Jambeck). Dans cette même étude, la Chine occupe le 1^{er} rang. Ne vous méprenez pas, nous accordons également de l'importance à notre environnement naturel et ne voulons pas que des débris marins, ou tout type de plastique, y soient jetés en raison d'une mauvaise gestion. En tant qu'entreprise, nous offrons depuis des années au public des occasions de se débarrasser adéquatement de nos produits grâce au recyclage, à des lieux de dépôt et à des programmes de récupération.

Dart établit la norme d'excellence de l'industrie en fournissant de manière sûre et efficace des solutions d'emballage pour aliments et boissons de haute qualité et un service exceptionnellement fiable à chacun de ses clients.

En ignorant l'analyse du cycle de vie (ACV) de tous les produits, le gouvernement se dirige vers une interdiction des produits ayant une faible empreinte environnementale, tout en permettant aux produits dont l'empreinte environnementale est encore plus néfaste de les remplacer. On assistera également à une augmentation du prix des biens en raison de l'adoption de produits de rechange. Certains restaurants qui utilisaient du plastique noir, des ustensiles en plastique ou du PSE n'auront d'autres choix que d'augmenter le prix de leurs articles au menu pour absorber la hausse de prix des contenants et des ustensiles pour les services alimentaires. Cette augmentation fera fuir certains clients, ce qui entraînera une diminution des ventes. En outre, la hausse des prix des produits peut être suffisamment importante pour qu'une entreprise renonce à embaucher du personnel supplémentaire, car elle devra assumer cette hausse.

Un autre facteur dont il faut tenir compte en ce qui concerne l'interdiction est qu'un grand nombre d'écoles, de centres d'hébergement et de soins de longue durée, d'hôpitaux, de soupes populaires et d'organismes de bienfaisance utilisent du PSE. Grâce au prix raisonnable de cette matière et à ses propriétés d'isolation exceptionnelles, on peut l'utiliser pour des applications froides ou chaudes sans sacrifier la qualité des aliments ou des boissons qu'elle contient. Éliminer le PSE entraînera des conséquences négatives. Et les personnes les plus touchées par cette interdiction seront les membres de la collectivité qui sont le plus dans le besoin.

Les gouvernements provinciaux perdront également le contrôle de leur capacité à gérer leurs déchets. L'ingérence du gouvernement dans n'importe quel domaine est une démarche qui devrait alarmer tous les Canadiens.

L'économie en souffrira également. Notre usine de Toronto exerce ses activités depuis 1975. Cela représente des millions de dollars payés chaque année sous forme de TPS, d'impôts fonciers, d'impôts sur le revenu et de cotisations sociales. Malheureusement, si le gouvernement restreint ce que nous pouvons fabriquer, tout comme les emplois, nos paiements fiscaux diminueront. Ces diminutions de revenus fiscaux seront ressenties par chacun de nous.

Recommandations

Les recommandations qui suivent émanent de la Coalition et de l'ACIC. Dart appuie ces propositions.

- Le gouvernement doit effectuer une analyse des répercussions sur l'économie et sur l'emploi pour les PME et l'industrie des plastiques quant à la désignation des plastiques en vertu de l'annexe 1 de la LCPE et à l'interdiction de certains articles en plastique.
- Il ne doit pas faire appel à la LCPE pour réglementer un ensemble de produits de consommation comme les « articles manufacturés en plastique ». Le gouvernement doit

recentrer l'approche de gestion sur les investissements et les mesures incitatives visant à élaborer des solutions technologiques et des procédés à l'échelle du système qui favorisent une économie circulaire. Dans ce contexte, les produits en plastique seraient conçus à des fins de recyclabilité et des infrastructures seraient mises en place pour un recyclage et une récupération efficaces.

- Nous recommandons au gouvernement d'effectuer une analyse du cycle de vie des produits en plastique à usage unique par rapport aux produits de rechange lorsqu'ils sont utilisés dans les quantités requises pour remplacer les plastiques.
- Il existe des moyens appropriés de régler la mauvaise gestion des déchets grâce au soutien continu de la stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique du CCME.

Conclusion

Il existe de meilleurs moyens pour le gouvernement de gérer les plastiques que les interdictions et la classification à titre de substances toxiques. Ces interdictions sont une panacée qui ne permettra jamais d'atteindre l'objectif de mettre fin à la mauvaise gestion des plastiques. De plus, la classification des plastiques comme des substances toxiques et les interdictions auront des répercussions négatives importantes au Canada. Un soutien continu de la stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique du CCME est la meilleure voie à suivre, car cette stratégie obtient l'appui de tous les ordres du gouvernement, de l'industrie et des parties prenantes. La stratégie est mise en œuvre dans l'ensemble des provinces qui sont tenues par la Constitution de gérer leurs déchets et ressources. Il n'appartient pas au gouvernement fédéral de gérer les déchets et ce gouvernement ne doit pas non plus tenter d'usurper le pouvoir des provinces dans le but de remplir une promesse électorale, soit l'interdiction des plastiques.

Dart vous demande respectueusement de vous opposer à cette loi. Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir de plus amples renseignements relativement à ce qui précède, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Cordialement,



AnnMarie Treglia

Gestionnaire mondiale, Relations gouvernementales et environnement

À propos de Dart Container

La société Dart Container, dont le siège social est situé à Mason, au Michigan, ville de sa fondation, établit les normes d'excellence de l'industrie dans le développement, la fabrication et la distribution de solutions d'emballage innovantes pour les services alimentaires. Dart fabrique des gobelets, des assiettes, des contenants et des couvercles faits de matières comme de la mousse de polystyrène expansé (PSE), du polystyrène solide (PS), du polypropylène (PP), du polyéthylène téréphtalate (PET), du papier et de la canne à sucre. Depuis ses humbles origines en tant qu'atelier d'usinage à Mason, Dart a pris de l'expansion partout dans le monde et compte aujourd'hui plus de 35 usines dans quatre pays. Dart compte plus de 13 000 employés à l'échelle mondiale.

Dart établit la norme d'excellence de l'industrie en fournissant de manière sûre et efficace des solutions d'emballage pour aliments et boissons de haute qualité et un service exceptionnellement fiable à chacun de ses clients.